

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 037-253753149-20230404-D2023_09-DE



Rapport d'activités 2022



SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Le Syndicat Mixte des communautés de l'Amboisie, du Bléerois et du Castelrenaudais	3
Le territoire du Syndicat Mixte du SCoT ABC.....	3
L'équipe technique du SMCABC	3
Le fonctionnement du SMCABC	4
Le Conseil Syndical, assemblée délibérante	4
Le Bureau, l'exécutif	5
Le bilan budgétaire	5
Les dépenses de fonctionnement	5
Les recettes de fonctionnement.....	5
Les recettes d'investissement	5
Le SCoT ABC.....	6
Le suivi des documents d'urbanisme et de programmation	6
Les avis du Syndicat Mixte en 2022.....	7
Les procédures d'élaboration/modification/révision de POS – PLU(i).....	7
Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC	7
Les procédures d'élaboration/modification/révision de documents hors territoire	7
Le suivi de la mise en œuvre du SCoT ABC.....	7
La participation et le suivi des études.....	8
La sensibilisation et la formation	8
Le programme de travail du SCoT ABC.....	9
Le lancement de l'étude préalable au Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)	9
Les réflexions sur les orientations stratégiques du SCoT ABC.....	9
Les rencontres avec les réseaux d'échanges entre SCoT	9



LE SYNDICAT MIXTE DES COMMUNAUTÉS DE L'AMBOISIE, DU BLÉROIS ET DU CASTELRENAUDAIS

Le territoire du Syndicat Mixte du SCoT ABC

45 communes

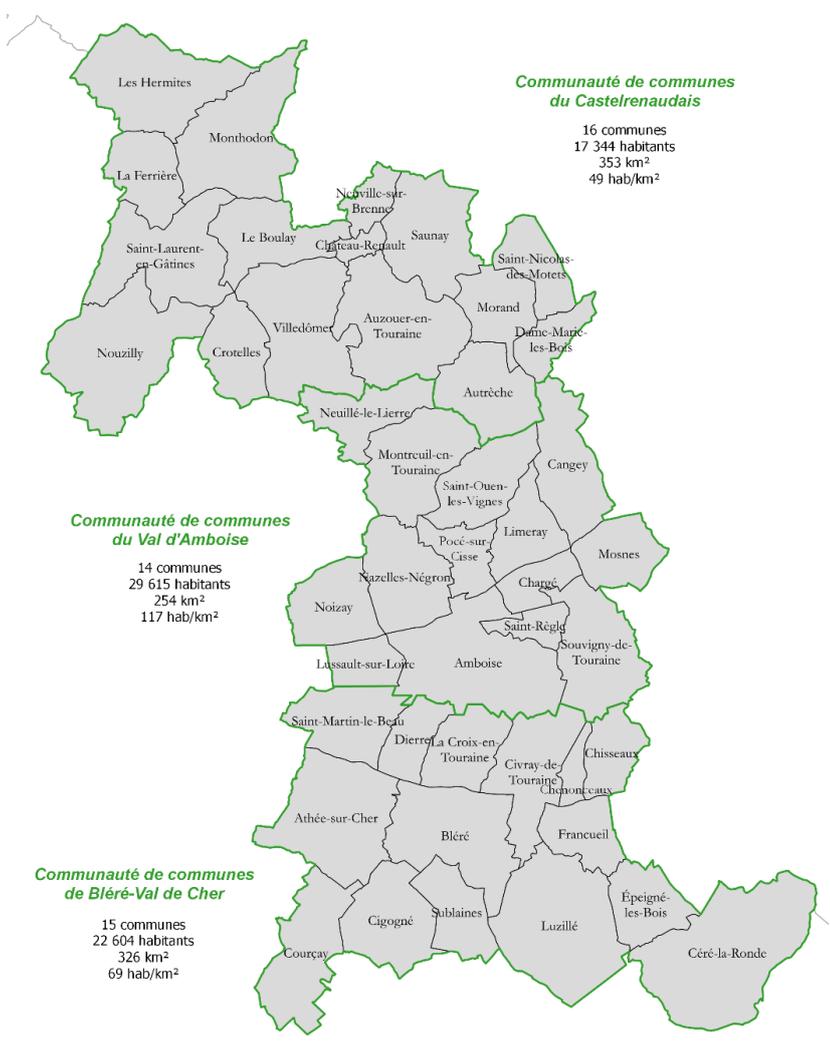
3 EPCI :

- CC du Val d'Amboise
- CC « Autour de Chenonceaux »
- Bléré Val de Cher
- CC du Castelrenaudais

65 853 habitants (INSEE, 2019)

L'équipe technique du SMCABC

Elle est en charge de la mise en œuvre du SCoT et de la gestion du Syndicat. La convention de mise à disposition des services entre la CCVA et le SMCABC inclut les services Urbanisme-Planification, Ressources Humaines et Finances mis à disposition du Syndicat. Le SMCABC a recruté un agent en volontariat territorial en administration (VTA) en septembre 2022 pour une durée de 1 an, représentant 1 ETP consacré aux missions du SMCABC. Le recrutement faisant du Syndicat Mixte un employeur, 3 délibérations ont été prises en Conseil syndical du 2 décembre 2022 afin d'organiser et de fixer le cadre de travail et de rémunération des agents.



AGENT/SERVICE	ETP	MISSIONS
Mathieu VEILLOT (depuis septembre 2022) Chargé de mission urbanisme – aménagement commercial, artisanal et logistique	0,33	Suivi technique et administratif du Syndicat, gestion de la mise en œuvre du SCoT ABC et des missions associées.
Lolita ANTIER Chargée de mission	0,7	
Solange NOLOT Responsable	0,2	
Service finances	0,075	Elaboration/suivi du budget, exécution de la comptabilité
Ressources humaines	0,0025	Paiement des indemnités et cotisations des élus et agent, appui au recrutement

Le fonctionnement du SMCABC

Le Conseil Syndical, assemblée délibérante

Il est composé de 42 délégués titulaires représentant les collectivités membres du Syndicat.

En 2022, Le Conseil Syndical s'est réuni à 7 séances, mais n'a pu délibérer valablement qu'à 5 reprises avec le quorum. 19 décisions ont été actées.

Date de réunion	Ordre du jour
31 janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative à la modification des délégués représentant le Syndicat Mixte • Délibération relative à la création d'un contrat de projet – volontariat territorial en administration (VTA) • Délibération relative au Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) 2022
28 mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative au vote du Compte de Gestion 2021 • Délibération relative au vote du Compte Administratif 2021 • Délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2021 • Délibération relative au vote du Budget Primitif 2022 • Présentation du rapport d'activités 2021
13 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative à la modification des délégués représentant le Syndicat Mixte • Délibération relative à l'avis sur la modification simplifiée n°1 du PLUi de la CC du Castelrenaudais
7 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative à la modification du règlement intérieur du Syndicat Mixte du ScoT ABC • Délibération relative à l'avis sur le PPRi Val de Cisse • Délibération relative à l'avis sur le Plan de Mobilité du Syndicat Mixte des Territoires du Grand Vendômois
2 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération relative à l'avenant à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Val d'Amboise au profit du Syndicat Mixte • Délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel • Délibération relative à l'organisation du temps de travail • Délibération relative à la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents • Délibération relative à la création d'une commission interne chargée du suivi de l'étude préalable au DAACL • Délibération relative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

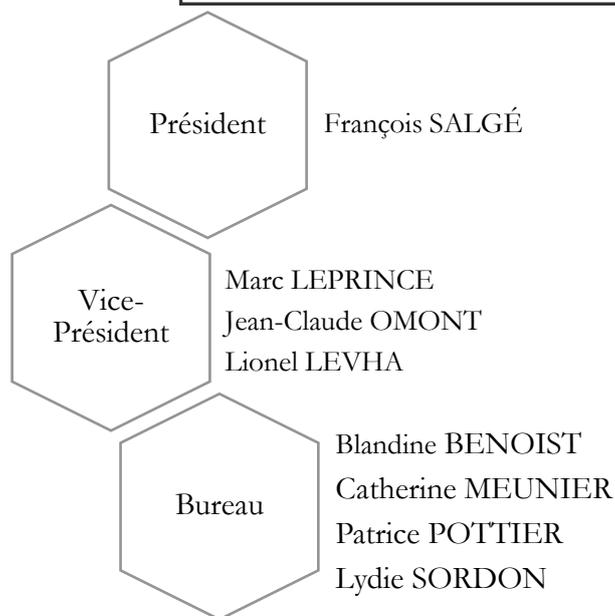
Le Bureau, l'exécutif

Il est composé du Président du SMCABC, de trois vice-présidents et de 5 membres élus.

En 2022, 5 Bureaux :

- 17 janvier
- 14 mars,
- 30 mai,
- 19 septembre,
- 21 novembre.

Pascal BERTHELOT, représentant de la Communautés de Communes « Autour de Chenonceaux » Bléré-Val de Cher a démissionné. Le Conseil syndical du 2 décembre 2022 a programmé la désignation d'un nouveau membre du Bureau représentant la CCACBVC, mais n'a pas pu délibérer en ce sens en l'absence de candidat.



Le bilan budgétaire

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	43 441 €	} 106 246 € de dépenses
Dont remboursements frais CCVA	39 944 €	
Charges de personnel et frais assimilés	12 404 €	
Rémunération VTA et cotisations		
Autres charges de gestion courante	30 713 €	
(Indemnités et cotisations retraites)		
Opérations d'ordre de transferts	19 689 €	

Les recettes de fonctionnement

Participation des EPCI :	95 060 €	} 123 293 € de recettes
- CC du Val d'Amboise	41 585 €	
- CC Bléré Val de Cher	26 973 €	
- CC du Castelrenaudais	26 501 €	
Résultats reportés de 2021	13 020 €	
Subvention VTA de l'État	15 000 €	

Les dépenses d'investissement **0 €** } **Aucune dépense**

Les recettes d'investissement

Amortissements	19 689 €	} 138 413 € de recettes
Résultats reportés de 2021	118 724 €	

LE SCoT ABC

Le SCoT ABC est exécutoire depuis le 9 juillet 2018. Les communes disposaient de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des trois Communautés de communes ont été approuvés en 2020 et 2021.

Le suivi des documents d'urbanisme et de programmation

Le Syndicat Mixte a pour mission fondamentale le suivi, en tant que Personne Publique Associée (PPA) de l'ensemble des procédures réglementaires soumises au devoir de compatibilité avec le SCoT (PLU, PLH, autorisations commerciales, permis de construction ou permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher).

Le Syndicat Mixte est également sollicité pour avis, en tant que PPA, pour des procédures d'élaboration/modification/révision des SCoT limitrophes ou des documents d'urbanisme pour les communes limitrophes au SCoT ABC et qui ne sont pas couvertes par un SCoT.

- **Échelon supra territorial**

Région Centre-Val de Loire	Engagement de la procédure de modification du SRADDET Motif : Intégration des nouvelles obligations légales en matière de déchets et de réduction de l'artificialisation des sols (cf. Conseil Syndical du 28 mars 2022)
----------------------------	---

- **Territoire du SCoT ABC**

CC du Val d'Amboise	Élaboration du Programme Local de l'Habitat : Validation de la phase de diagnostic en comité de pilotage du 02/03/2022 (Cf. Conseil Syndical du 28 mars 2022)
	Révision du PPRi du Val de Cisse → Avis favorable du SCoT (Cf. Conseil Syndical du 7 octobre 2022)
CC Bléré-Val de Cher	Élaboration du Programme Local de l'Habitat 2022-2027 → Approuvé le 03/03/2022 (Cf. Conseil Syndical du 28 mars 2022)
	Bléré : Création d'une Zone d'Aménagement Différée → Compatibilité avec le SCoT (Cf. Conseil Syndical du 13 juin 2022)
	Mise en compatibilité du PLUi dans le cadre de l'aménagement de la RD 943 entre Cormery et Loches (commune de Courçay impactée) → Réunion d'examen conjoint le 15/02/2022 (Cf. Conseil Syndical du 2 décembre 2022)
CC du Castelnaudais	Modification simplifiée n°1 du PLUi Motif : Modifications mineures en correction d'erreurs graphiques sur le règlement (Cf. Conseil syndical du 13 juin 2022)
	Château-Renault : Révision du Site Patrimonial Remarquable prescrite le 28/05/2019, devenu Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (Cf. Conseil Syndical du 7 octobre 2022)
	Mise en compatibilité n°1 du PLUi par voie de déclaration de projet en vue de la réalisation de la ZAC n°2 Porte de Touraine et de la construction d'un bâtiment à vocation logistique → Réunion PPA le 8/11/2022 (Cf. Conseil Syndical du 2 décembre 2022)

- **Territoires limitrophes au SCoT ABC**

CC Val de Cher Controis	Révision allégée du PLUi prescrite le 24/01/2022 Motif : Réduction de la bande d'inconstructibilité de 100m aux abords de l'A 85 et modification du zonage pour l'implantation d'un parc photovoltaïque et d'une entreprise (Cf. Conseil Syndical du 7 octobre 2022)
CC Gâtines Choisilles Pays de Racan	Prescription de l'élaboration d'un PLUi notifiée le 27/10/2021 (cf. Conseil Syndical du 28 mars 2022)
SCoT Territoires du Grand Vendômois	Élaboration d'un Plan de Mobilité → Consultation jusqu'au 7/10/2022 (Cf. Conseil Syndical du 7 octobre 2022)

- **SCoT limitrophes au SCoT ABC**

SCoT Blaisois	Révision du SCoT → prescrite le 28 juin 2022 (Cf. Conseil Syndical du 7 octobre 2022)
SCoT Nord-Ouest Touraine	Révision approuvée par délibération du 22/03/2022 → SCoT exécutoire le 05/06/2022
SCoT Loches Sud Touraine	Projet de SCoT arrêté le 06/05/2022 et enquête publique achevée le 19/04/2022 (Cf. Conseil Syndical du 13 juin 2022)

Les avis du Syndicat Mixte en 2022

Les procédures d'élaboration/modification/révision de POS - PLU(i)

- **CC du Castelrenaudais** : Modification simplifiée n°1 du PLUi : *avis favorable*

Autres procédures de révision de document - PPRi et SPR

- **CC du Val d'Amboise** : Révision du PPRi du Val de Cisse : *avis favorable*
- **Château-Renault** : Révision du Site Patrimonial Remarquable devenu le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine : *aucune remarque particulière*

Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC

- **Amboise** : Transfert du magasin LAMAISON.FR vers la ZAC de la Boitardière : *avis favorable de la CDAC du 5 septembre 2022*

Les procédures d'élaboration/modification/révision de documents hors territoire

- **SCoT Territoires Grand Vendômois** : Elaboration du Plan de mobilité : *avis favorable*
- **CC Val de Cher Controis** : Révision allégée du PLUi : *aucune remarque particulière*

Le suivi de la mise en œuvre du SCoT ABC

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité du SCoT ABC, un dispositif de suivi a été mis en place pour apprécier la mise en œuvre des orientations retenues et d'en mesurer l'état d'avancement. Ce suivi consiste à minima à analyser les évolutions de 93 indicateurs retenus par le Syndicat Mixte et réaliser différents bilans à échéance :

- Un premier bilan « État zéro » a été réalisé en septembre 2018. Il sert de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures.
- Un deuxième bilan « à 3 ans » en 2021 pour mesurer les premiers effets de la mise en œuvre du SCoT après 3 ans d'existence. Une première version de ce bilan a été présentée en séance du Conseil Syndical le 6 décembre 2021 et le 31 janvier 2022.
- Un troisième bilan à mi-parcours, échéance obligatoire, après 6 années d'application du SCoT en 2024.

Le bilan « à 3 ans » a été présenté en séance du Conseil Syndical du 31 janvier 2022. Ce bilan établi sous la forme d'un rapport exhaustif consiste à recueillir les données des 93 indicateurs identifiés et listés dans le rapport de présentation du SCoT. Ces indicateurs recouvrent toutes les thématiques traitées par le SCoT ABC (emploi, mobilité, habitat, consommation foncière, etc.), et permettent de mesurer le degré d'application du SCoT. Suite aux échanges ayant eu lieu en Conseil syndical à la présentation du bilan à 3 ans et de certains indicateurs sélectionnés, plusieurs conclusions ont pu être tirées de cet exercice :

- L'absence de données concernant plusieurs indicateurs, en l'attente de leur publication à la date de présentation du rapport (ex : la part des exploitations labellisées biologiques)
- L'absence d'indicateurs portant sur des thématiques liées au champ d'application du document SCoT et qui mériteraient d'être ajoutés à posteriori (ex : le recensement des friches)
- La limite de certains indicateurs dans leur élaboration (ex : les stationnements vélo dans les gares)
- L'avancement encourageant des travaux dans certaines thématiques (ex : la création de schéma cyclable et la réalisation d'étude mobilité par les EPCI)
- L'identification des axes de travail sur lesquels des efforts doivent être poursuivis voire accentués (ex : les lacunes du réseau de bus REMI sur certains secteurs du territoire)

La participation et le suivi des études

Le Syndicat Mixte suit et participe aux travaux d'élaboration d'un certain nombre de document de niveau régional et départemental (Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Val-de-Cisse, Déviation Cormery – Truyes, etc.).

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021, le Syndicat Mixte participe à diverses réunions portant sur l'artificialisation des sols et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) avec la Fédération Nationale des SCoT et l'ensemble des SCoT de la région Centre-Val de Loire. Le Syndicat Mixte a été associé à la conférence régionale des SCoT, et a participé sur la partie « Trame : Valeurs, principes, recommandations » à la contribution régionale de mise en œuvre du ZAN remise au Conseil régional le 22 octobre 2022 (cf. *Conseil Syndical du 13 juin 2022*).

La sensibilisation et la formation

Suite au renouvellement du Conseil Syndical en septembre 2020, le Président a souhaité que des fiches d'information soient rédigées afin de présenter aux élus différentes thématiques ayant trait au SCoT ABC. Ces fiches sont ensuite présentées en Conseil Syndical, permettant ainsi aux élus d'échanger entre eux sur un sujet donné.

En 2022, une fiche d'information a été rédigée et présentée en séance du Conseil Syndical du 2 décembre 2022 :

- Fiche numéro 3 : **Zoom sur le DAACL – Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique**

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU SCoT ABC

Le lancement de l'étude préalable au Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Le Syndicat Mixte a lancé en septembre 2022 la réalisation en interne d'une étude de l'aménagement artisanal, commercial, et logistique du territoire couvert par le SCoT ABC. Cette étude est une démarche préalable à l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), document obligatoire depuis la loi ELAN de 2018 et enrichi par la loi climat & résilience. Ce document, visant en outre à déterminer les conditions d'implantation des constructions commerciales, doit prendre place dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de tout SCoT initiant une procédure d'élaboration ou de révision à compter du 25 novembre 2018 (publication au J.O.).

Le principal objectif de l'étude est de constituer un socle de connaissances actualisées et approfondies de l'aménagement artisanal, commercial et logistique du territoire. Une commission « suivi étude DAACL » a été créée par délibération en Conseil Syndical du 2 décembre. Elle est composée de délégués du Syndicat Mixte représentant les 3 communautés de communes et est ouverte aux vices-Présidents communautaires. La commission a pour travail le suivi de l'étude, la définition de ses objectifs et du planning de son exécution, et la validation à étape du contenu et des conclusions de l'étude.

Les réflexions sur les orientations stratégiques du SCoT ABC

Suite aux récentes évolutions législatives apportant des modifications sur le fond et sur la forme du document SCoT, le Syndicat Mixte a souhaité initier une réflexion sur les orientations stratégiques du SCoT dans la perspective d'une révision et de la transformation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Ce travail de prospective stratégique sera mené dans un 1^{er} temps au sein des instances du Syndicat Mixte (Bureau Syndical et Bureau élargi), avant d'y intégrer les Présidents des Communautés de communes.

Les rencontres avec les réseaux d'échanges entre SCoT

Le Syndicat Mixte fait partie de réseaux à l'échelle départementale et régionale permettant aux structures porteuses de SCoT de se réunir, d'échanger sur des sujets d'actualité et de partager leurs retours d'expérience. La loi Climat & Résilience a institué la conférence régionale des SCOT, à laquelle participe le Syndicat Mixte. Cette conférence a pour but de faire des propositions pour la mise en œuvre régionale de la trajectoire ZAN, sujet phare de l'année 2022 dans le domaine de l'aménagement du territoire.

- **La Fédération Nationale des SCoT**
 - 27 janvier : Assemblée Générale
 - 24 novembre : Assemblée Générale

- **Les travaux sur le ZAN – Conférence régionale des SCoT**
 - 4 mars : Comité de suivi de l'InterSCoT régional sur la territorialisation des objectifs du ZAN
 - 29 avril : Publication des décrets sur la nomenclature et le SRADDET dans le cadre de la conférence régionale des SCoT – Loi climat & résilience
 - 26 juillet et 7 septembre : Comité de pilotage des élus de la conférence régionale des SCoT
 - 23 septembre : Conférence régionale des SCoT
 - 22 octobre : Remise à l'exécutif régional de la contribution à la mise en œuvre du ZAN rédigée par la conférence des SCoT

- **InterSCoT 37 animé par l'Agence d'urbanisme de Tours et la DDT 37**
 - 4 juillet : réunion technique de l'interSCoT 37
 - 8 septembre : Réunion sur le ZAN avec la DDT 37 et le Syndicat Mixte
 - 9 septembre : Réunion technique et politique de l'InterSCoT 37
 - 29 septembre : Réunion technique sur l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)
 - 25 novembre : Retour d'expérience sur les opérations de densification

- **Modification du SRADDET**
 - 14 septembre : Première après-midi d'échanges sur le contenu du projet de modification
 - 24 novembre : Deuxième après-midi d'échanges sur le contenu du projet de modification